

***REGLEMENT bourses aux Vélos d’occasions 2019***

***Article 1 : Organisateur***

**Le syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (BS3V)** qui porte le projet de Parc Naturel Régional, **organise une bourse aux vélos d’occasion le samedi 25 mai 2019 de 9h à 14h 30 sur le parking situé place Verdun 80120 RUE.**

**Cette opération est réalisée dans** le **cadre du Plan de Mobilité Jeunes** (élèves 5ème) en partenariat avec le **collège Notre-Dame de RUE** (80120) et la **Mairie de RUE qui a pris un arrêté de stationnement n° 2019/42 sur une portion de ce parking**.

***Article 2 : objectifs***

Cette opération vise à :

* *Développer la pratique du vélo dans les communes et centre bourg tout en favorisant une économie circulaire.*
* *Permettre aux élèves (sous l’impulsion de l’équipe éducative) d’organiser, de structurer une opération favorisant l’écomobilité aux différentes étapes pour en assurer la réussite.*
* *Permettre à l’association de Parents d’élèves du Collège Notre-Dame de bénéficier de recettes à hauteur de 10% sur la vente des vélos afin d’organiser et de pouvoir financer partiellement la sortie du 4 juin 2019 intitulée « Vélo-Découverte de la Baie d’Authie » ainsi que les activités annexes au bénéfice des élèves des 2 classes de 5ème.*

**Cette opération « bourses aux vélos d’occasion » sera étoffée par :**

* Une opération de **marquage des vélos contre le vol** (bicycode) **5€ par marquage** conformément à la Régie Mobilité PNR de Baie de Somme 3 Vallées **(arrêté Mobilité n°VP-ND/8.2018).**

Pour des raisons évidentes, les **vélos en carbone** ne pourront pas être gravés.

***Article 2 : Champs d’application***

**La bourse aux vélos d’occasion** a pour but de mettre en relation **des vendeurs et acheteurs de vélos classiques, Vélos à Assistance Electrique, VTC, VTT, trottinettes, rollers, skate, gyropode, et accessoires (remorques à vélos, casques, sacoches,….) d’occasions.**

Cette bourse aux vélos d’occasions **n’est pas une brocante** et donc les vendeurs devront vendre du matériel, de l’équipement ou des accessoires de mobilité active **en bon état de fonctionnement.**

 BS3V se réserve le droit de refuser la vente de certains matériels ou objets s’ils présentent des risques en termes de sécurité et de qualité.

L’association des parents d’élèves de l’établissement d’Enseignement libre Notre-Dame de Rue prendra une **commission de 10%** sur le prix des vélos ou objets **vendus**.

Les emplacements réservés aux vendeurs **sont gratuits**. Les vendeurs restent sur place et assurent la sécurité de leurs vélo(s) ou objet(s). Nous conseillons aux vendeurs **d’apporter un antivol** pour pouvoir accrocher leur vélo aux barrières qui seront installées par nos soins.

***Article 3 : Déroulement /Modalités***

Les vendeurs souhaitant participer à **cette Bourse aux vélos d’occasion** **devront s’inscrire auprès du Collège Notre-Dame :** **ndrue80@orange.fr****.**

**Le présent règlement est accessible sur le site du collège Notre-Dame de RUE :**

[**www.ecole-college-notre-dame-rue.fr**](http://www.ecole-college-notre-dame-rue.fr)

Il appartient au vendeur de s’installer à l’emplacement prévu **par BS3V** ou ses partenaires et d’assurer la surveillance de ses biens mis en vente jusqu’à leur vente ou la fin de la manifestation.

BS3V et ses partenaires organisent cette Bourse aux vélos mais n’ont aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteurs et vendeurs. Les vélos sont vendus en **l’état**.

Ni BS3V, ni ses partenaires **ne sont responsables du prix et de l’état du vélo ou autre matériel mis en vente. Cette responsabilité incombe uniquement au vendeur.**

**Les vendeurs devront se présenter le samedi 25 mai dès 8h30 pour procéder à leur installation sur la portion du parking affectée à la « Bouse aux Vélos d’occasion » située place Verdun 80120 Rue.**

BS3V et ses partenaires n’assurent ni la surveillance du vélo ni de tout autre objet mis en vente.

**Le vendeur s'engage sur l'honneur sur la licité de l'origine des vélos déposés**. Le vendeur devra nous adresser**, par mail ou au plus tard, le samedi 25 mai avant l’ouverture au public**, la photocopie de la **facture d’achat** (de préférence) des biens qu’il souhaite mettre à la vente (vélo, trottinette,..) ou celle de **sa carte d’identité**. Il devra également nous communiquer les caractéristiques du vélo, trottinette , … (taille, marque, modèle, …).

BS3V et ses partenaires enregistreront les coordonnées du vendeur, le matériel mis en vente et son prix de vente proposé. BS3V pourra apporter des conseils pour fixer le prix de vente.

Sur place, avant le début de la manifestation, BS3V vérifiera les cartes d’identité des vendeurs avec les copies qui lui auraient été adressées préalablement.

Dans le cas d’un vélo marqué antivol, le passeport Bicycode sera exigé pour pouvoir exposer le vélo à la vente.

Le vendeur devra apposer le prix demandé pour chaque matériel mis à la vente.

La vente se fera de 9h00 à 14h30.

Un certificat de vente sera remis à l’acheteur, portant les coordonnées du vendeur.

 Une carte d’identité serra également demandée à l’acheteur s’il souhaite **faire graver son vélo contre le vol (marquage bicycode)**. Le tarif, par marquage, est fixé à **5€** conformément à l’arrêté Mobilité n°VP-ND/8.2018.

Les vendeurs devront respecter le présent règlement.

-------